

Journal du Barreau du 1 mai 2017

L'histoire des palais de justice montréalais

Johanne Landry

La restauration de l'ancien palais de justice est-elle la solution au manque actuel de locaux ? Retour sur l'histoire des bâtiments judiciaires de la métropole et questionnements pour l'avenir.

L'année 2017, qui marque le 375^e anniversaire de Montréal et le 150^e anniversaire de la Confédération canadienne, devient l'occasion d'un colloque sur le patrimoine bâti judiciaire, qui sera à la fois un retour historique, un regard sur l'architecture et une réflexion sur les nécessités logistiques de la vie judiciaire moderne.

1801, construction du premier palais de justice

Alors que sous le régime français (1642-1760), la justice était assez sommaire, elle s'est développée sous le régime britannique (1760-1867) avec la nomination de juges et d'avocats, et la construction du premier palais de justice, inauguré en 1801 sur l'ancien domaine des Jésuites, soit le quadrilatère compris entre les rues St-Laurent, Gosford, Notre-Dame et St-Antoine.

Ce bel édifice en pierres grises était à la fois un hommage au roi George III et une façon d'impressionner les nouveaux sujets de Sa Majesté en faisant valoir le droit à des procès avec jury, à la défense par un avocat, et le droit de connaître les motifs de sa détention dans un délai de 24 heures. « Une révolution, commente Raoul P. Barbe, juge à la retraite et conférencier au colloque. C'est toujours cette philosophie qui imprègne notre vie judiciaire actuelle. »

Ce premier palais de justice a été ravagé par un incendie en 1844 et pendant douze ans, les tribunaux en matière criminelle ont siégé dans l'ancienne prison désaffectée, située là où se trouve aujourd'hui la Place Vauquelin, et ceux en matière civile, au Château Ramezay. Enfin, en 1856, un autre palais de justice a été inauguré sur le même emplacement que le premier (aujourd'hui le 155, rue Notre-Dame est). On y rapatriera alors les cours pénale et civile, le greffe, le bureau d'enregistrement et les actes d'état civil. Si bien... que cet immeuble deviendra rapidement trop petit. En 1894, on lui ajoutera un quatrième étage ainsi qu'une coupole, puis en 1905, on l'agrandira d'une annexe (toujours en place aujourd'hui entre l'ancien palais de justice et le palais de justice actuel), relate Raoul P. Barbe, qui est aussi auteur du livre Les palais de justice de Montréal.

Un tunnel pour relier les édifices à vocation judiciaire

Mais les agrandissements apportés au palais de justice étaient insuffisants; aussi a-t-il été décidé, en 1925, de construire l'Édifice Ernest-Cormier pour y juger les matières criminelles et pénales. Ce qui a soulevé un tollé chez les avocats qui n'aimaient pas devoir sortir à l'extérieur pour traverser d'un bâtiment à l'autre. « Pour les satisfaire, le gouvernement a construit un passage sous la rue Notre-Dame », raconte Raoul P. Barbe, mentionnant, par ailleurs, l'existence d'un tunnel souterrain qui part de la Cour municipale, rue Gosford, passe sous l'Hôtel de ville et la Place Vauquelin ainsi que sous le vieux palais de justice pour se rendre à l'Édifice Ernest-Cormier.

Le palais de justice actuel

Les années passent et le développement de la métropole est tel que les deux immeubles ne suffisent plus aux besoins de la vie judiciaire. Après plusieurs ébauches de projets et des délais dus aux changements de gouvernement ainsi qu'aux priorités budgétaires, le palais de justice actuel est inauguré en septembre 1971 par Jérôme Choquette, alors ministre de la Justice.

Alors qu'au départ, ce nouvel édifice était si vaste que cinq étages inutilisés par le système de justice ont accueilli des fonctionnaires du ministère du Revenu, que l'Édifice Ernest-Cormier a été utilisé pour des services d'archives ainsi que par les conservatoires d'art dramatique et de musique, et l'ancien palais de justice cédé à la Ville de Montréal pour y abriter les bureaux du Comité organisateur des Jeux olympiques, l'histoire a fini par se répéter et, au fil des ans, ce nouveau palais de justice de Montréal est devenu lui aussi trop petit, malgré la récupération des cinq étages alloués au ministère du Revenu, la création des districts judiciaires de Longueuil et de Laval, la création de la Chambre de la jeunesse angle Bellechasse et St-Denis, la construction du Centre de services judiciaires Gouin, et le retour de la Cour d'appel dans l'Édifice Ernest-Cormier. La justice a besoin d'espace.

« Aujourd'hui, à Montréal, des procès avortent parce qu'on manque de locaux. On vient de nommer 18 juges, mais encore faut-il les loger ainsi que leurs secrétaires et les greffiers. Et il faut des salles d'audience où ils puissent siéger », dit Raoul P. Barbe.

La récupération de l'ancien palais de justice, toujours propriété de la Ville de Montréal, et sa restauration apparaissent donc comme une solution intéressante, d'autant plus qu'il n'y a que quelque 150 pieds entre le tunnel existant et le palais de justice actuel, c'est dire qu'un lien souterrain pourrait facilement être établi.

Bien entendu, cette restauration pose un enjeu de gros sous. « La restauration de l'Édifice Ernest-Cormier a coûté une cinquantaine de millions. On peut

présumer qu'il en serait de même pour celle de l'ancien palais de justice », dit Raoul P. Barbe.

Quel palier de gouvernement pourrait la financer ? Le fédéral, puisque l'édifice a été construit par le Canada sous le Gouvernement de l'Union et qu'il dispose de budgets plus importants ? Ou encore le provincial, puisque la justice est sous sa juridiction ? « Comme cette restauration va demander plusieurs années et que le palais de justice manque déjà de locaux, la décision doit se prendre rapidement. Nous sommes au carrefour. D'où l'importance de cette journée de réflexion sur le sujet », conclut Raoul P. Barbe.

Colloque sur le patrimoine bâti judiciaire

C'est dans le palais de justice de 1856 – aujourd'hui Édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre-Dame est – que se tiendra le Colloque sur le patrimoine bâti judiciaire, le 19 mai de 9 h à 16 h. Plusieurs conférenciers traiteront de différents aspects concernant cet édifice, parmi lesquels les défis posés par l'adaptation architecturale et technique des palais de justice aux impératifs modernes de la justice, ainsi que la Loi sur le patrimoine. Il sera également question, entre autres sujets, de l'histoire d'Ernest Cormier et de l'édifice qui porte son nom, et de la Résidence des Jésuites, secteur où ont été construits la plupart des édifices à vocation judiciaire à Montréal. Le bâtonnier J. Michel Doyon, c.r., Ad. E., lieutenant-gouverneur du Québec, prononcera en matinée une conférence intitulée : « Le palais de justice ou l'arène du plaideur ».

Horaire et inscription

Information

Marie-Béatrice Georges 514-866-9392, poste 234